

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



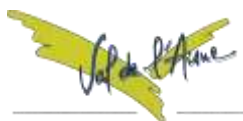
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Vu pour être annexé à la délibération
communautaire du 28 février 2019,
approuvant les dispositions du Schéma de
Cohérence Territoriale.

Cachet de la communauté de communes du Val
de l'Aisne et signature du Président de la
communauté de communes.





SOMMAIRE

AXE 1 : ASSEOIR UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE	4
Un réseau de polarités hiérarchisées et complémentaires	5
Un développement rural cohérent et de qualité	7
Un cadre environnemental sûr et durable	10
 AXE 2 : PROMOUVOIR UNE RURALITE REACTIVE ET SOLIDAIRE POUR REPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN	 13
Une stratégie de réponse aux besoins de logements repensée	14
Une couverture en équipements, commerces et services optimisée	16
Une mobilité facilitée et adaptée au contexte territorial	18
 AXE 3 : FAIRE VALOIR LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE POUR DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	 21
Une politique d'accueil des entreprises consolidée	22
Des filières locales durablement valorisées	24
Une diversification des activités encouragée	26

PRÉAMBULE

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi ALUR, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement » (article L141-4 du Code de l'Urbanisme).

Construit à partir des conclusions du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, des scénarios de développement et des possibilités d'évolution du territoire, le PADD constitue la base du projet sur laquelle sera établi le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Le DOO définit les prescriptions à caractère réglementaire permettant la mise en œuvre du PADD. Il expose et justifie le projet de la collectivité, la vision partagée des communes et de ses partenaires institutionnels, dans le respect des objectifs du développement durable.

Axe 1

ASSEOIR UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE

Afin de répondre efficacement aux besoins de chacun, l'axe 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables vise à structurer le développement futur du territoire autour d'une armature territoriale adaptée. Si les communes de Braine, Bucy-le-Long et Vailly-sur-Aisne s'affirment comme de véritables centralités « relais » entre Reims et Soissons, l'offre en logements, équipements, commerces et services se doit d'être répartie sur l'ensemble du territoire afin de permettre un développement hiérarchisé, équilibré et solidaire du Val de l'Aisne.

Par ailleurs, ce projet de territoire se doit d'être pensé en lien avec les problématiques et atouts environnementaux qui rythment le territoire afin de promouvoir un cadre environnemental de qualité qui assure une gestion durable des ressources et compose avec les risques et nuisances.

Cette volonté de structuration du territoire en lien avec les contraintes environnementales repose sur les piliers suivants :

1. Un réseau de polarités hiérarchisées et complémentaires
2. Un développement rural cohérent de qualité
3. Un cadre environnemental sûr et durable

Objectif 1

Un réseau de polarités hiérarchisées et complémentaires

Ce premier objectif promeut une structuration territoriale qui repose sur la prise en compte des différents contextes territoriaux afin de s'appuyer sur les complémentarités entre communes et ainsi renforcer le principe de solidarité.

=> Braine, Bucy-le-long et Vailly-sur-Aisne : un triangle rural affirmé se positionnant en véritable centralité « relais » entre Soissons et Reims :

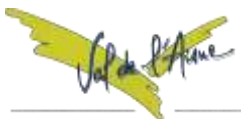
▪ **Catalyser la majorité du développement territorial pour restaurer l'attractivité du Val de l'Aisne en :**

- ✓ Poursuivant les efforts engagés pour renforcer et diversifier l'offre de logement pour impulser l'accueil et le maintien de ménages aux profils diversifiés ;
- ✓ Pérennisant l'offre en équipements, commerces et services intermédiaires pour répondre aux besoins hebdomadaires des habitants et limiter les évasions commerciales en direction des pôles urbains extérieurs ;
- ✓ Étudiant l'opportunité de développer l'offre en transport en commun pour faciliter les déplacements entre les trois bourgs principaux et améliorer l'accès aux services extérieurs.

=> Des pôles d'équilibre renforcés rayonnant sur les secteurs ruraux alentours :

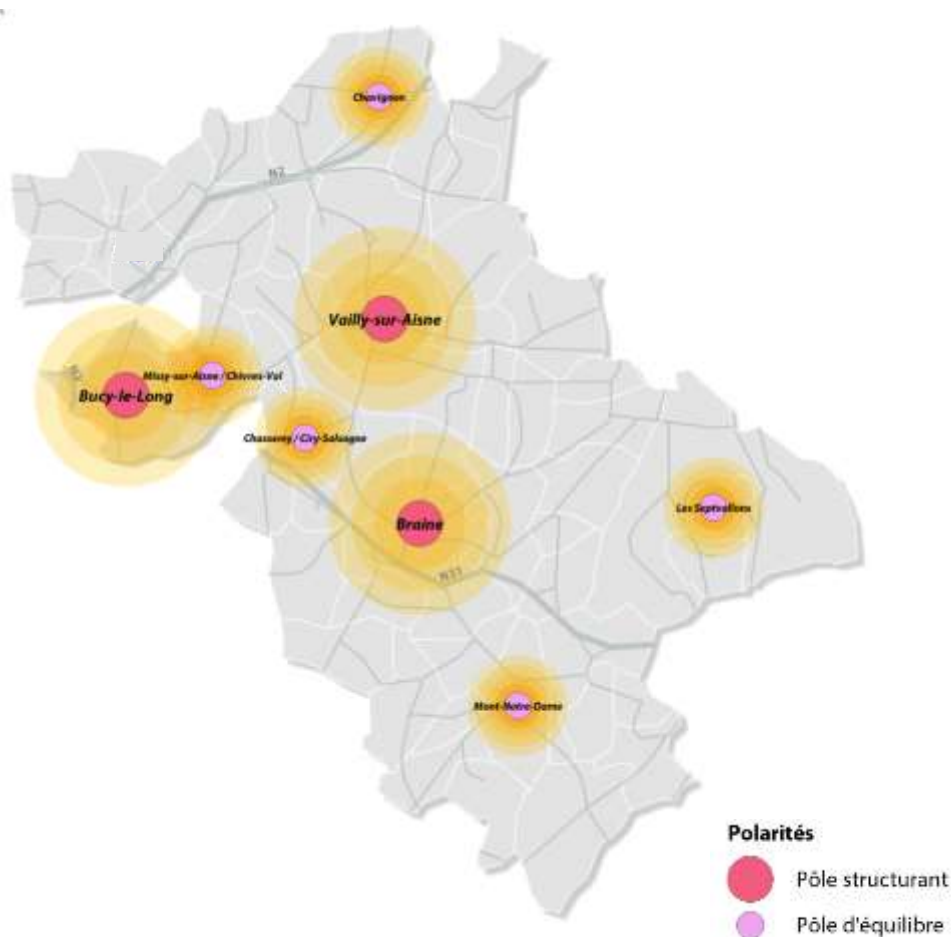
▪ **Appuyer le triangle rural et participer activement au développement territorial pour assurer une croissance équilibrée à l'échelle de la Communauté de Communes en :**

- ✓ Confortant durablement la croissance du parc de logement au sein de pôles d'équilibre pour limiter la dispersion de l'urbanisation et favoriser le rapprochement des activités économiques, de l'habitat et des loisirs ;
- ✓ Garantissant une offre en équipements, commerces et services complémentaires à celle présente dans les bourgs structurants pour lutter contre la désertification des services en milieu rural et limiter le temps utile de déplacements des habitants ;
- ✓ Assurant, dans la mesure du possible, le déploiement d'une offre de transport solidaire pour les populations captives en lien avec les acteurs privés et publics du territoire.



=> Des communes rurales au développement mesuré assurant la préservation des richesses du territoire :

- Encadrer le développement territorial des communes rurales et l'articuler aux capacités d'accueil offertes par ces territoires en :
 - ✓ Permettant la mise sur le marché de nouveaux logements (réhabilitation ou construction neuve) pour garantir le maintien et l'arrivée mesurée de nouvelles populations ;
 - ✓ Réintroduisant une offre commerciale et de services d'appoint pour satisfaire les besoins de première nécessité.



Objectif 2

Un développement rural cohérent et de qualité

Ce second objectif accompagne la mise en place d'un projet de développement qui valorise les qualités écologiques du Val de l'Aisne tout en promouvant des formes urbaines innovantes satisfaisant les besoins de la population et limitant la consommation des espaces.

=> Une pratique éco-responsable de l'urbanisme impliquant un renouveau des « modes de faire » :

- **Promouvoir des logiques d'urbanisation cohérentes pour assurer le maintien des grandes entités agro-naturelles en :**
 - ✓ Privilégiant la mobilisation du foncier disponible au sein de l'enveloppe bâtie des communes (dents creuses, friches, second rideau) et le renouvellement urbain pour favoriser la compacité des communes ;
 - ✓ Limitant l'artificialisation diffuse, linéaire et le mitage pour préserver les fonctionnalités des milieux naturels et agricoles et les ouvertures vers le grand paysage et limiter l'extension des réseaux secs, d'eau potable et d'assainissement ;
 - ✓ Localisant les extensions urbaines en continuité immédiate de la trame bâtie existante pour limiter l'étalement urbain.
- **Garantir une mixité fonctionnelle à l'échelle des différentes polarités de l'armature territoriale pour limiter les besoins en déplacements des habitants.**
- **Encourager la mise en place d'outils de l'action foncière pour faciliter la reconquête des délaissés urbains et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'ensemble.**
- **Privilégier un développement urbain sous forme d'opérations performantes en matière de développement durable : écoquartiers (ZAC des Lacroix à Vailly-sur-Aisne), réflexion sur la desserte énergétique, création d'espaces verts.**

=> Un juste équilibre entre développement et gestion économe des espaces :

- **Limiter l'augmentation de la consommation d'espace par rapport à celle observée sur les dix dernières années en :**
 - ✓ Proposant des formes urbaines plus compactes et adaptées à la physionomie des communes ;
 - ✓ Initiant des densités différenciées selon les contextes territoriaux et la capacité des réseaux et des équipements existants et/ou projetés ;
 - ✓ Redimensionnant les zones à urbaniser du territoire pour qu'elles soient proportionnées aux capacités de densification au sein de l'enveloppe urbaine et aux objectifs démographiques envisagés :
 - Une enveloppe foncière en extension de 40 hectares pour des projets à vocation d'habitat ;
 - Une enveloppe foncière en extension de 20 hectares pour des projets à vocation d'activités ;

=> Un développement de l'urbanisation et des activités intégrant un cadre paysager de qualité :

- **Maintenir la lisibilité du paysage rural traditionnel en conservant :**
 - ✓ les silhouettes villageoises traditionnelles (villages rue, de pied de coteau, de rebord de plateau) ;
 - ✓ les coupures naturelles entre les bourgs dans les vallées préservant dans un même temps la fonctionnalité écologique du territoire ;
 - ✓ Les espaces de respiration sur les coteaux et prés-vergers, véritables espaces de transition entre espace bâti et non bâti.
- **Maintenir les vues remarquables créées par le relief, les ouvertures des vallées et les paysages agricoles ouverts, donnant à apprécier le paysage ;**
- **Protéger les éléments paysagers ponctuels ou linéaires qui sont supports de qualité du cadre de vie, qui véhiculent l'image des communes et permettent de lutter contre le ruissellement et les coulées de boue (arbres remarquables, patrimoine vernaculaire, haies...).**
- **Mettre en valeur les paysages vitrines pour valoriser la perception du territoire en améliorant :**
 - ✓ les entrées de bourg, en particulier celles d'entrée sur le territoire du SCoT en veillant à l'harmonie des bâtiments, leur intégration dans le paysage, la préservation des cônes de vue et une transition sensible entre paysage agricole et urbain ;

- ✓ les développements récents de zones d'activités ou pavillonnaires non intégrés dans le paysage ;
- ✓ les paysages routiers.
- **Poursuivre les efforts de préservation des espaces paysagers sensibles notamment :**
 - ✓ les grands sites patrimoniaux (Chemin des Dames, Mont Notre Dame) ;
 - ✓ les axes valléens (Aisne, Vesle, Jocienne et Ailette) via leur reconquête publique : soutien aux activités agricoles de fond de vallée, aménagement d'espaces le long des vallées, encadrement des activités d'extractions alluvionnaires, réduction de la cabanisation.
- **Prolonger les actions en matière de préservation des milieux naturels riches et diversifiés et le fonctionnement écologique du territoire en :**
 - ✓ protégeant les milieux riches en biodiversité et en soutenant leur gestion durable par :
 - le réaménagement écologique des cours d'eau et de leurs berges et l'amélioration de la qualité des masses d'eau en lien avec les efforts sur les rejets des eaux usées ;
 - la préservation des pelouses calcicoles et les marais alcalins rares et la maîtrise de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles ;
 - la limitation de l'implantation de boisements par une gestion active des milieux ouverts (fauchage, pastoralisme) ;
 - l'intégration des activités d'exploitation de carrières et la garantie de leur réversibilité à terme.
 - ✓ veillant à l'intégrité des éléments de liaison écologique entre eux en :
 - mettant en réseau les espaces naturels et sites remarquables ;
 - limitant la création de points de rupture du réseau écologique (infrastructures routières, urbanisation, obstacles à l'écoulement).
- **Contribuer à l'intégration des activités sylvicoles dans le cadre paysager et naturel :**
 - ✓ garantissant le bon fonctionnement de la desserte forestière pour l'exploitation sylvicole
 - ✓ préservant l'étagement des lisières forestières en contact avec l'urbanisation



Objectif 3

Un cadre environnemental sûr et durable

Afin de déployer un modèle de développement durable cohérent sur le territoire, il convient d'offrir un cadre de vie adéquat aux habitants. Un des objectifs du PADD est valorisé et préservé un cadre de vie de qualité en s'appuyant notamment sur un système de gestion durable des ressources environnementales et une prise en compte des risques et nuisances dès l'amont des projets.

=> Un développement des capacités d'accueil du territoire en adéquation avec les ressources :

▪ Garantir une gestion durable de la ressource en eau en :

- ✓ anticipant la gestion de l'eau (bientôt intercommunale) ;
- ✓ sécurisant l'approvisionnement en eau potable quantitativement et qualitativement par :
 - la diversification de la ressource,
 - la protection stricte des captages performants existants,
 - le soutien aux actions en faveur de la réduction des intrants agricoles...
- ✓ poursuivant les efforts importants en matière de limitation des pollutions domestiques via l'amélioration et le contrôle des systèmes d'assainissement collectif et non collectif ;
- ✓ anticipant l'urbanisation future en termes de capacités épuratoires ;
- ✓ assurant la gestion des eaux pluviales en lien avec le fonctionnement écologique du territoire et la gestion des risques naturels (limitation du ruissellement et amélioration de l'infiltration).

▪ Garantir une gestion durable des déchets en :

- ✓ accentuant davantage la baisse de la production de déchets ménagers et en augmentant les performances de tri par des actions de sensibilisation ;
- ✓ augmentant la valorisation des déchets (énergétique, par compostage des biodéchets).

=> Des risques et des nuisances intégrés dès le début des projets :

- **Réfléchir aux implantations futures des secteurs résidentiels et des activités en limitant l'exposition de la population :**
 - ✓ aux risques inondation, coulées de boue et remontées des nappes phréatiques par la prise en compte du PPRI Vallée de l'Aisne et la connaissance des aléas, tout en valorisant les sites d'expansion des crues par d'autres activités ;
 - ✓ aux risques mouvements de terrain ;
 - ✓ aux risques technologiques existants ou futures implantations, gestion du transport des matières dangereuses ;
 - ✓ aux pollutions des sols en étudiant la faisabilité du renouvellement urbain sur les sites pollués et en maîtrisant les pressions de pollution sur les sols ;
 - ✓ aux nuisances sonores en prenant en compte notamment les points noirs des axes RN2, RN31, RD925.
- **Préserver les éléments du paysage (haies notamment)**
- **Maintenir une bonne qualité de l'air en limitant les émissions de gaz à effets de serre et de polluant sur le territoire**

SCoT Val de l'Aisne
PADD
Mars 2017



- ## Un développement rural cohérent et de qualité

- ## Un cadre environnemental sûr et durable

- Garantir une gestion durable de la ressource en eau
- Garantir une gestion durable des déchets

Axe 2

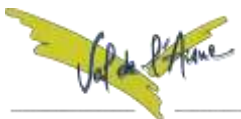
PROMOUVOIR UNE RURALITE REACTIVE ET SOLIDAIRE POUR REpondre AUX BESOINS DE CHACUN

Pour appuyer la définition de l'armature territoriale, l'axe 2 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables développe des orientations qui visent à accompagner le quotidien des habitants et des usagers du Val de l'Aisne. Ainsi, il oriente largement la stratégie résidentielle et celle relative à la couverture en commerces, équipements et services afin de satisfaire l'ensemble des besoins dans un contexte d'optimisation des ressources naturelles, énergétiques et publiques.

Par ailleurs, en cohérence avec les lois Grenelles, cet axe aborde également la question de la mobilité et des déplacements autour d'orientations qui visent à améliorer l'accessibilité du territoire et à accompagner le renouveau des mobilités dans un contexte de forte dépendance à la voiture.

Cette vision d'une ruralité réactive et solidaire repose sur trois grands objectifs :

1. Une stratégie de réponse aux besoins de logements repensée
2. Une couverture en équipements, commerces et services optimisée
3. Une mobilité facilitée et adaptée au contexte territorial



Objectif 1

Une stratégie de réponse aux besoins de logements repensée

Ce premier objectif porte l'ambition d'accueillir environ 2730 habitants supplémentaires à l'horizon 2040. Pour accompagner cette dynamique et renforcer l'attractivité du territoire, la stratégie mise en place par le Val de l'Aisne s'appuie à la fois sur la mobilisation et l'adaptation du parc existant ainsi que le développement d'une nouvelle offre. L'objectif étant de diversifier le parc en encourageant la mixité bâtie et sociale tout en promouvant une offre de logement qualitative et durable dans le respect des ressources agro-naturelles et de paysages.

=> Une relance de la construction neuve et une politique interventionniste sur le parc existant confortant la croissance démographique :

- **Accompagner la mise sur le marché d'au moins 90 logements par an pour permettre l'accueil d'environ 2 730 habitants à l'horizon 2040 en :**
 - ✓ Réhabilitant le parc ancien du territoire pour enrayer le phénomène de vacance et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire ;
 - ✓ Permettant le changement de destination d'anciens bâtiments industriels ou corps de ferme en logement ;
 - ✓ Autorisant la construction neuve sur les différentes polarités pour orienter l'apport de nouvelles populations sur ces centralités.

=> Un parc de logements diversifié facilitant l'ensemble des parcours résidentiels :

- **Moduler les typologies de logement pour rompre avec le caractère monotypé du parc résidentiel en :**
 - ✓ Renforçant, de manière significative, la proportion de petits et moyens logements (T2 et T3) pour attirer des jeunes ménages sur le territoire et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ;
 - ✓ Soutenant les projets de petits collectifs, logements intermédiaires et/ou groupés au sein des polarités pour varier les modes d'habiter tout en optimisant les ressources foncières.

▪ **Assurer le respect des objectifs de mixité sociale pour réduire les inégalités d'accès au logement en :**

- ✓ Proposant une offre locative (aidée ou non) et en accession pour lutter contre la précarisation des ménages et faciliter leur insertion dans un parcours résidentiel classique ;
- ✓ Assurant une répartition équilibrée et solidaire des logements sociaux et également en secteur rural pour répondre localement aux besoins qui s'y expriment ;
- ✓ Maintenir l'offre en logement spécifique sur le territoire (hébergement d'urgence, adapté aux handicaps, etc.).

=> Une offre de logements pour mieux vivre, dans une logique de développement durable :

▪ **Privilégier les démarches globales d'intégration des nouvelles constructions dans une logique d'éco-quartiers :**

- ✓ en visant l'excellence énergétique, la qualité architecturale dans toute sa diversité ainsi que la qualité des aménagements extérieurs amenant la nature aux portes des logements (nature en ville/village) ;
- ✓ en étudiant notamment l'opportunité de développer des réseaux de chaleur (exemple de projet).

▪ **Promouvoir la réhabilitation du parc ancien :**

- ✓ dans le respect des matériaux traditionnels ;
- ✓ dans une optique de lutte contre la précarité énergétique (adhésion au programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne / précarité énergétique du Conseil général de l'Aisne).



Objectif 2

Une couverture en équipements, commerces et services optimisée

Comme beaucoup de territoires ruraux, le Val de l'Aisne est confronté à la faiblesse d'une offre de services. Il convient ainsi de repenser le fonctionnement et la répartition de cette offre dans l'optique d'optimiser la couverture du territoire et assurer une accessibilité aux biens de première nécessité pour chacun. Dans certains cas, il s'agira de s'appuyer sur des solutions alternatives et innovantes (itinérance, dématérialisation, distributeurs, etc.) pour lutter efficacement contre l'isolement.

=> Un engagement politique fort assurant le maintien d'un niveau de service satisfaisant :

- **Repenser l'offre scolaire et périscolaire pour l'adapter aux besoins actuels et futurs en :**
 - ✓ Optimisant les regroupements pédagogiques pour tendre à une équité des conditions d'accueil sur le territoire ;
 - ✓ Faisant vivre et évoluer les lieux de la petite enfance existants pour enrichir les dynamiques engagées.
- **Initier des nouvelles méthodes de distribution pour pallier la faible couverture en commerce en :**
 - ✓ Étudiant l'opportunité de développer des distributeurs automatiques dans les secteurs excentrés pour faciliter l'accès aux biens de première nécessité et valoriser les productions locales (pain, légumes, œufs, etc.) ;
 - ✓ Accompagnant les initiatives de vente directe sur les marchés ou à la ferme et d'itinérance des commerces et services.
- **S'appuyer sur le principe de mutualisation et de polyvalence des structures pour lutter contre la désertification des services et répondre aux besoins liés au vieillissement :**
 - ✓ Maison des services ;
 - ✓ Pôle rural de santé ...
- **Poursuivre les initiatives en faveur du déploiement d'une offre culturelle diversifiée et de qualité en :**
 - ✓ S'appuyant sur le réseau associatif dense du Val de l'Aisne ;

- ✓ Développant des projets autour du patrimoine du territoire, notamment avec le public scolaire et péri-scolaire.

=> Un déploiement du très haut débit et une amélioration de la couverture de téléphonie mobile renforçant le sentiment de proximité et la compétitivité du territoire :

- **Accompagner, d'ici 2019, la couverture totale du territoire en FTTH en :**
 - ✓ Assistant le Département de l'Aisne qui porte la mise en œuvre du projet « très haut débit » ;
 - ✓ Perfectionnant la couverture numérique des zones d'activités pour garantir leur compétitivité et renforcer leur visibilité ;
 - ✓ Généralisant le raccordement des zones résidentielles pour en faire un facteur d'attractivité. ;
- **Faire de cette couverture, une condition d'amélioration d'accès aux services et de diversification de l'offre en :**
 - ✓ Encourageant l'essor des commerces et services dématérialisés (@commerces, @services, télémédecine, etc.) et des points relais ;
 - ✓ Communiquant, autour du numérique, pour familiariser les habitants à l'ensemble de ces dispositifs.
- **Optimiser la couverture de téléphonie mobile pour limiter les secteurs présentant un service limité**

Objectif 3

Une mobilité facilitée et adaptée au contexte territorial

Ce troisième point se donne pour objectif de faciliter l'accessibilité interne et externe du territoire et d'offrir des solutions alternatives au « tout automobile ». Dès lors, les différentes orientations développées ci-dessous visent à assurer l'amélioration des connexions avec le grand territoire tout en sécurisant les mobilités internes.

Enfin, la question du renouveau des mobilités est également abordée dans un contexte de raréfaction de l'offre en transports en commun et de nécessité de tendre vers une limitation des émissions de gaz à effet de serre.

=> Une mise en œuvre des projets d'infrastructure améliorant l'accessibilité du territoire :

- **Parfaire le maillage régional pour améliorer les connexions avec le Bassin Parisien et le Nord de la France en :**
 - ✓ Affirmant la nécessité de remettre en état le tronçon ferré entre Ciry-Salsogne et Braine pour renforcer la représentativité du fret et envisager un rétablissement de la desserte voyageur entre Soissons et Reims ;
 - ✓ Achevant la mise à 2X2 voies de la RN 31 sur les segments manquants pour améliorer la fluidité du trafic et limiter le caractère accidentogène de cet axe.
- **Faciliter et sécuriser les conditions de déplacement au sein du territoire en :**
 - ✓ Requalifiant un tronçon de l'actuelle RD101 situé entre la RN 31 et la RD 925 pour redimensionner la voirie et faciliter les trajets ;
 - ✓ Disposant d'un échangeur complet aux abords de Braine pour limiter les flux de poids lourds convergents vers le cœur de village ;
 - ✓ Sécurisant le carrefour de la RD101 et de la RD925 à Missy-sur-Aisne ;
 - ✓ Aménageant les chemins ruraux pour les transports d'engins et de productions agricoles.

=> Des solutions alternatives limitant l'usage des véhicules particuliers et les situations de précarité :

- **Compenser la faible densité des transports en commun pour faciliter les déplacements en direction des pôles d'attractivité en :**
 - ✓ Articulant le développement urbain et le maillage de liaisons douces pour réduire les distances et éviter le recours systématique à l'automobile ;
 - ✓ Étudiant l'opportunité de développer avec les territoires limitrophes une navette intercommunale pour accompagner les logiques de rabattement en direction des gares situées à proximité du Val de l'Aisne (Soissons, Fismes, Laon et Pinon) ;
 - ✓ Organisant la pratique du covoiturage sur le territoire pour faciliter la mise en relation des usagers et institutionnaliser les points de rencontre ;
 - ✓ Soutenant les initiatives en faveur de l'électromobilité aux points stratégiques du territoire.

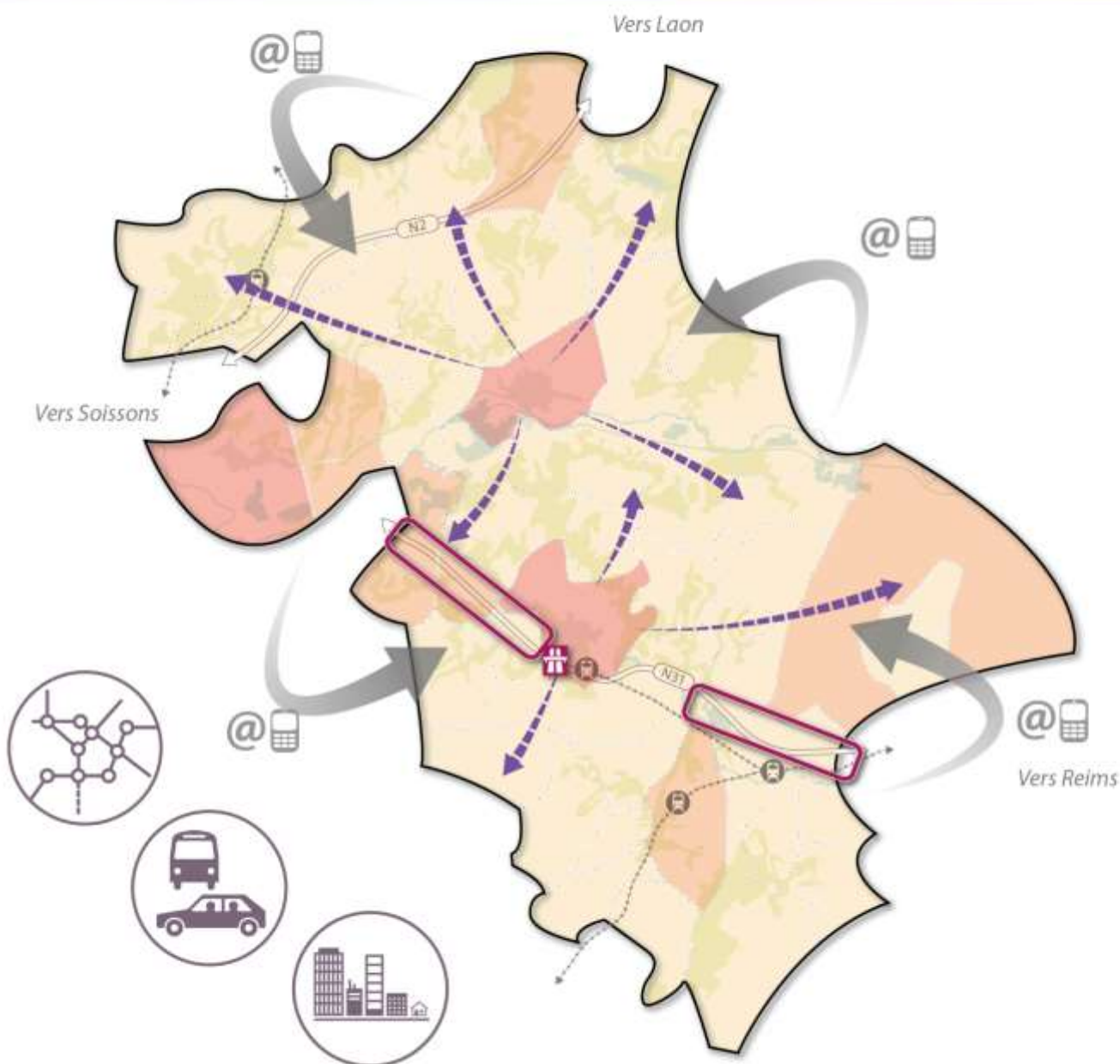
=> Un réseau de circulations douces perfectionné encourageant une mobilité plus vertueuse :

- **Poursuivre les aménagements pour assurer la continuité, la fonctionnalité et la qualité des liaisons douces en :**
 - ✓ Étoffant les liaisons fonctionnelles au sein des différentes polarités pour sécuriser la cohabitation entre les différents modes de transports ;
 - ✓ Intégrant les chemins ruraux aux itinéraires cyclables et piétons pour assurer des liaisons adaptées aux modes actifs entre les centres-bourgs et leurs hameaux ;
 - ✓ Travaillant les revêtements, la signalétique et le jalonnement des cheminements pour améliorer leur visibilité et encourager leurs usages.



Axe 2 : Promouvoir une ruralité réactive et solidaire pour répondre aux besoins de chacun

SCoT Val de l'Aisne
PADD
Mars 2017



Une stratégie de réponse aux besoins de logements repensée

- Relancer la construction neuve et mener une politique interventionniste sur le parc existant pour conforter la croissance démographique
- Moduler les typologies de logement pour rompre avec le caractère monotypé du parc résidentiel (taille, typologie, statut)

Une couverture en équipements, commerces et services optimisée

- Initier des nouvelles méthodes de distribution pour pallier la faible couverture et/ou réfléchir au principe de mutualisation
- Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire et améliorer la couverture mobile

Une mobilité facilitée et adaptée au contexte territorial

- Mettre en œuvre des projets d'infrastructure pour renforcer l'accessibilité du territoire
- Développer des solutions alternatives pour limiter l'usage des véhicules particuliers (navette intercommunale, covoiturage...)
- Perfectionner le réseau de liaisons douces pour donner à découvrir le territoire

Axe 3

**FAIRE VALOIR LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET LES
RESSOURCES DU TERRITOIRE POUR DONNER UN
NOUVEAU SOUFFLE AU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Le territoire est riche d'une identité et de savoir-faire locaux dont la valeur ajoutée reste encore à conforter au sein du système économique local. Dans cette logique, l'axe 3 du PADD porte pour objectif d'appuyer le tissu économique existant du territoire tout en accompagnant la structuration de savoir-faire locaux. Il s'agit, par ailleurs, d'assurer un équilibre entre la réponse aux besoins des entrepreneurs locaux et l'anticipation des besoins des porteurs de projets tout en s'inscrivant dans un système économique qui dépasse les frontières du Val de l'Aisne.

Ce troisième et dernier axe s'appuie sur trois objectifs :

1. Une politique d'accueil des entreprises consolidée
2. Des filières locales durablement valorisées
3. Une diversification des activités encouragée

Objectif 1

Une politique d'accueil des entreprises consolidée

À travers ce premier objectif, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se donne pour objectif de développer un environnement attractif permettant aux entreprises de s'épanouir. Cette politique passe par l'affirmation de la politique mise en œuvre depuis quelques années et par la nécessité d'optimiser le foncier à vocation d'activités.

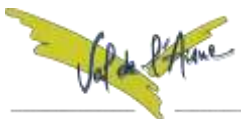
=> Un réseau de zones d'activités s'appuyant sur un principe de complémentarité :

- **Rendre attractive l'armature économique pour redynamiser la création d'emploi en :**
 - ✓ Hiérarchisant et catégorisant les sites d'intérêt économique pour assurer leur pérennité et impulser des synergies entre les entreprises;
 - ✓ Optimisant le potentiel foncier disponible au sein des zones d'activités existantes pour valoriser les équipements et les infrastructures déjà en place ;
 - ✓ Requalifiant les friches d'activités économiques et les friches bâties liées à une activité agricole pour limiter l'artificialisation des sols et redonner un second souffle à ces espaces peu qualitatifs ;
 - ✓ Améliorant le niveau de services aux entreprises et aux employés au sein des zones d'activités : couverture numérique, équipements partagés, Plan de Mobilité, etc.

=> Une offre en immobilier d'entreprise répondant aux besoins des porteurs de projet :

- **Adapter le parc existant pour accompagner les entreprises dans leurs projets en :**
 - ✓ Offrant des possibilités d'extension aux bâtiments d'activités existants ;
 - ✓ Mobilisant les bâtiments vacants.

- **Disposer d'un outil de veille et de gestion des locaux pour faciliter l'arrivée de nouveaux employeurs et assurer la transmission des entreprises locales ;**
- **Préserver des conditions d'implantation à proximité immédiate des centres-bourgs pour les petites entreprises artisanales compatibles avec l'habitat ;**
- **Développer une offre flexible pour répondre aux besoins ponctuels des porteurs de projets (Ateliers partagés, pépinières, etc.)**



Objectif 2

Des filières locales durablement valorisées

En valorisant les filières agricoles locales et en leur ouvrant de nouvelles perspectives, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables cherche à asseoir ces activités, composantes identitaires et animatrices d'une grande partie de son territoire.

=> Un modèle agricole conforté assurant la valorisation des productions locales :

- **Préserver le foncier agricole et pérenniser les sièges d'exploitation en :**
 - ✓ Assurant la protection des plateaux agricoles du Soissonnais support pour l'exploitation des grandes cultures ;
 - ✓ Préservant les terres agricoles à fortes potentialités agronomiques ;
 - ✓ Travaillant les espaces d'interfaces entre les zones urbanisées et les zones agricoles (zone tampon).
- **Poursuivre les initiatives en faveur de la valorisation des savoir-faire locaux en :**
 - ✓ Soutenant le développement de circuits de distribution de proximité : Vente directe à la ferme ou sur les marchés ; Points de vente collectifs, paniers et AMAP, etc.
 - ✓ Valorisant les produits locaux (Bière artisanale de la vallée de l'Aisne, fromagerie, miellerie) et ceux porteurs de l'identité du territoire (maraîchage, Haricot de Soissons) ;
 - ✓ Anticipant le développement potentiel de l'appellation Champagne.

=> Une agriculture porteuse de l'identité du territoire qui se réinvente

- **Soutenir les filières agricoles dans leurs opportunités de développement en :**
 - ✓ encourageant et en promouvant les initiatives de diversification des profils et des productions agricoles locales aussi bien pour :
 - les grandes cultures des zones de plateaux dont le potentiel énergétique peut être développé via des filières biomasse, biocarburant ou le développement de bio-produits pour les filières agro-alimentaires, textile ou chimique.
 - l'agriculture de vallée porteuse : maraîchage, élevage...
 - ✓ Accompagnant le développement de l'agro-tourisme et du tourisme vert : fermes pédagogiques, chambres d'hôtes, gîtes ruraux... tout en encadrant la mutation des constructions agricoles.

Objectif 3

Une diversification des activités encouragées

Ce dernier objectif vise à traduire la volonté de tendre vers une diversification de l'économie pour valoriser des ressources locales et donner à découvrir ces richesses, pour développer des filières artisanales qui répondent à des besoins spécifiques sur le territoire ou encore pour accompagner les évolutions démographiques.

=> Une économie de la proximité étoffée apportant une réponse aux grands défis de demain :

- **Accompagner les filières artisanales sur le territoire pour soutenir l'entrepreneuriat local en :**
 - ✓ S'appuyant sur le tissu d'artisans existant pour structurer de véritables filières adaptées aux caractéristiques et enjeux du territoire :
 - Bâtiment et construction : réhabilitation, isolation thermique, amélioration de l'habitat, etc.
- **Encourager le développement de l'économie présentielle, notamment sur les polarités, pour appuyer l'offre d'emploi et garantir l'attractivité des centres bourgs ;**
- **Déployer l'offre de services à la personne pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et favoriser son maintien à domicile.**

=> Un projet touristique donnant à découvrir le Val de l'Aisne :

- **Contribuer à la structuration d'une offre du tourisme (promotion, mise en valeur) pour le Soissonnais autour du patrimoine architectural, culturel et militaire (Fort de Condé) notamment lié à la Grande Guerre (sites funéraires et mémoriels du Chemin des Dames) dans la dynamique de la candidature UNESCO ;**
- **Développer une véritable ingénierie touristique (hébergements, restauration, loisirs) pour faire du Val de l'Aisne une destination de courts séjours ;**



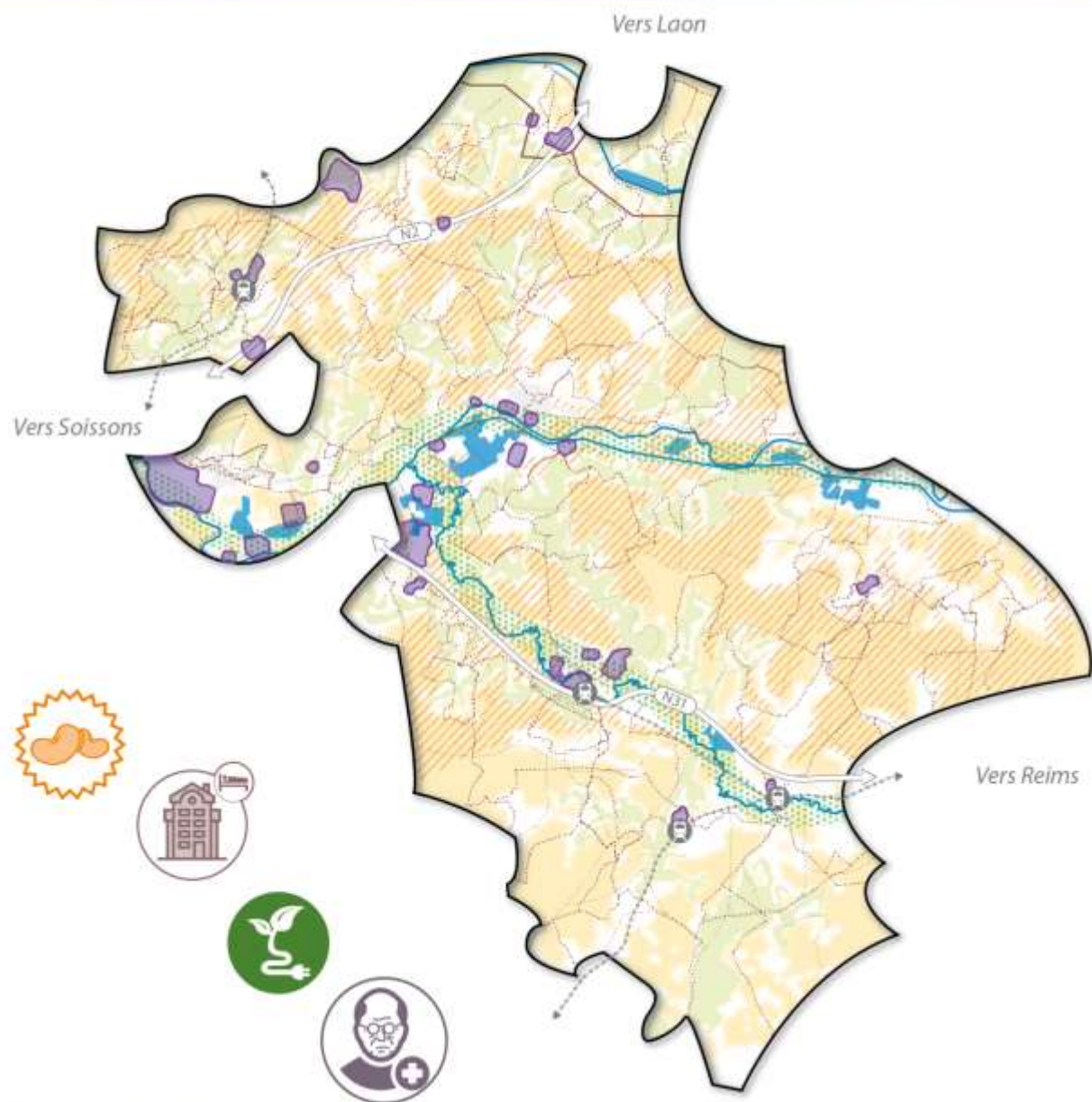
- **Valoriser les espaces naturels, agricoles et de loisirs dans leur multifonctionnalité (paysagère, écologique, pédagogique, touristique) en :**
 - ✓ Réaménageant les carrières alluvionnaires de manière qualitative, paysagère et didactique à l'exemple de la carrière de Limé.
 - ✓ Développant les activités touristiques en lien avec l'eau (comme pour les plans d'eau de Chamouille et Neuville-sur-Ailette, du Bassin de Monampteuil).
- **Faire découvrir le territoire au rythme des modes doux en renforçant et complétant le réseau structurant des itinéraires de grande randonnée ainsi que le Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes.**

=> Une économie liée aux ressources naturelles caractéristiques du territoire :

- **Structurer une véritable politique de croissance verte à l'échelle rurale en synergie avec l'élaboration du PCAET et dans le cadre de la conformité au SRCAE 2020-2050 en :**
 - ✓ Tirant parti au mieux de toutes les ressources d'énergies du territoire : solaire, déchets, boues d'épuration, hydroélectricité, éolien ...
 - ✓ Étudiant plus finement les possibilités de structuration d'une filière bois énergie afin de valoriser le potentiel du territoire en la matière ;
 - ✓ Étudiant les opportunités pour exploiter le fort potentiel de géothermie du territoire ;
 - ✓ En valorisant les initiatives d'écologie industrielle : usage optimal des ressources et fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie (par exemple la réutilisation de chaleur par les sucreries).

Axe 3 : Faire valoir les savoir-faire locaux et les ressources du territoire pour donner un nouveau souffle au développement économique

SCoT Val de l'Aisne
PADD
Mars 2017



Une politique d'accueil des entreprises consolidée

-  Rendre attractifs les espaces économiques du territoire
-  Optimiser le foncier économique et adapter l'immobilier d'entreprise aux besoins des porteurs de projet

Des filières locales durablement valorisées

-  Préserver le foncier agricole
-  Poursuivre les initiatives en faveur de la valorisation des savoir-faire locaux (valorisation des produits locaux et/ou porteurs de l'identité du territoire, développement de circuits de distribution de proximité...)
- Soutenir les opportunités de développement et de diversification pour :
 -  Les espaces du Plateau du Soissonnais, supports des grandes cultures (potentiel énergétique et développement de bioproduits)
 -  L'agriculture de vallée (maraîchage, élevage, ...)

Une diversification des activités encouragée

-  Déployer l'offre de services à la personne pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et favoriser son maintien à domicile
-  Contribuer à la structuration d'une offre de tourisme autour du patrimoine
-  Développer les activités touristiques en lien avec l'eau
-  Faire découvrir le territoire au rythme des modes doux
-  Structurer une politique de croissance verte à l'échelle rurale en tirant parti au mieux de toutes les ressources d'énergies renouvelables et en valorisant la logique d'écologie industrielle